

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

**L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

**ABSENTS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

**PROCURATIONS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **AFFAIRES FONCIÈRES - ACHAT DE TERRAINS A LA VALLÉE BARREY**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-073**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du quartier de la Vallée Barrey, une emprise de terrains située de long de la voie verte est restée la propriété de l'aménageur initial.

Alors que ces terrains sont entretenus depuis de nombreuses années par les services de la Ville puis de la Communauté Urbaine, la Ville a souhaité régulariser cette situation en se portant acquéreur des terrains et a engagé une négociation avec le propriétaire, la société Abers Expansion. L'acquisition de ces terrains a été actée pour un montant de 7 000,00 € par délibération n°41 lors du Conseil Municipal du 30 mars 2022.

Toutefois, une erreur matérielle est apparue dans cette délibération. En effet, elle portait sur les parcelles BL2-BL4-BL6 et BL7. Or, les parcelles concernées sont les parcelles BL2-BL4-BL6 et BL8.

Vu l'article L. L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ABROGER** la délibération n°41/2022 du 30 mars 2022,
- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles BL2, BL4, BL6 et BL8 pour un montant total de 7 000,00 € , frais d'acte en sus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte concernant ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Département :  
CALVADOS

Commune :  
MONDEVILLE

Section : BL  
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022  
Affiché le  
ID : 014-211404371-20220608-DELIB2022\_73-DE

6, place Gambetta B.P. 80540 14048  
14048 Caen Cedex 1  
tél. 02.31.39.74.00 -fax  
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

